

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DVD 111** Extension du Tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris (17e et 16e)  
- Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la RATP pour le marché de communication.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L.1414-3, L.2122-22-4 et L 2122- 23 ;

Vu les délibérations 2014 DVD 1028 en date des 19 et 20 mai 2014 et 2016 DVD 87 en date des 4, 5, 6, 7 juillet 2016 de délégation en matière de marchés publics correspondants de l'extension du Tramway T3 à Pont du Garigliano et à Nation et l'insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes de l'opération d'extension du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine à Paris (16e, 17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 27 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 27 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la RATP pour le marché de communication du projet de prolongement du Tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**